

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Fondation de l'Association suisse des femmes-ingénieurs

L'Association suisse des femmes-ingénieurs vient d'être fondée sur l'initiative du groupe « Ingénieurs et avenir » et de la SIA. Cette association, qui regroupe des femmes-ingénieurs de toutes branches, a pour objectif de rendre plus attrayante pour les femmes la profession d'ingénieur et de défendre les intérêts des femmes-ingénieurs dans le public. Etant donné l'importance grandissante des femmes-ingénieurs, il est important de créer une plate-forme pour l'échange d'expériences, permettant aux jeunes filles qui s'intéressent à cette carrière de trouver immédiatement des contacts avec des femmes exerçant la profession d'ingénieur.

L'Association des femmes-ingénieurs permettra aussi d'améliorer les conditions de travail pour les femmes dans ce domaine. Un service d'information, des symposiums, des séminaires et d'autres manifestations inciteront les jeunes filles à s'intéresser à une carrière d'ingénieur.

Comité de l'association

M^{mes} Eva Mauerbrecher, ing. dipl. EPF/CTH, présidente; Réjane Forré, ing. dipl. EPF, vice-présidente; Elisabeth Kolla, ing. dipl. EPF; Julia Kuark, ing. dipl. EPF; Jacqueline Perrottet, ing. dipl. agr.; Nicole Schoenholzer, ing. él. ETS; Laura Thalman, ing. dipl. EPF.

Le secrétariat de l'association a été confié à Andrea Leu, « Ingénieurs et avenir ».

Les responsables de l'association espèrent que de nombreuses femmes-ingénieurs et informaticiennes adhéreront à la nouvelle organisation. Pour tous renseignements: Association suisse des femmes-ingénieurs, M^{me} Andrea Leu, Freigutstrasse 24, 8027 Zurich; tél. 01/201 73 00, fax 01/202 93 20.

Sections

Section genevoise

Candidatures

M. Marcel Ardit, ingénieur-physicien Université de Genève 1975.
(Parrains: MM. J.-M. Meister et D. Tzanos.)

Nouveaux numéros de téléphone à partir du 4 novembre 1991

Le secrétariat général de la SIA va être équipé d'un nouveau central téléphonique. Cette modernisation contraint au changement des numéros d'appel.

Les nouveaux numéros, valables à partir du 4 novembre 1991, sont:

Téléphone: 01/283 15 15
Vente de normes par téléphone: 01/283 15 60

Le numéro de télécopie demeure inchangé: 01/201 63 35

Le coin de la rédaction

Point final

Recyclage: une révolution

Etymologiquement parlant, une révolution est un retour en arrière – et tant pis pour ceux qui utilisent ce mot comme bannière du progrès! La montée au premier plan de l'actualité du recyclage des ressources constitue à la fois un progrès et une révolution.

Un progrès, puisque le recyclage doit d'une part contribuer à ménager des ressources dont toutes ne sont pas inépuisables et d'autre part résoudre le problème toujours plus lancinant des déchets dont notre société est si prodigue.

Une révolution, car le recyclage systématique implique un retour partiel à un mode de vie largement oublié, où l'on s'efforçait de réutiliser à d'autres fins ce qui avait accompli sa mission. Deux exemples extrêmes de recyclage à l'ancienne: l'incorporation dans les églises chrétiennes d'éléments prélevés sur les temples païens qu'elles remplaçaient, et le porc, tirant parti de tous les déchets de la cuisine et lui-même source de produits multiples – « dans le cochon, tout est bon ».

Nous vivons encore à une époque où l'on ne sait trop que faire du béton des ouvrages qu'on démolit et où les déchets alimentaires – multipliés par la grâce d'un bien-être matériel sans précédent – vont à l'usine d'incinération contribuer à l'effet de serre.

On constate une tendance réjouissante à participer spontanément aux efforts de recyclage: papier, aluminium, piles électriques, par exemple. Mais voilà qu'on se heurte à de douloureuses contingences économiques; le recyclage n'est pas rentable et l'on a même vu, dans des communes dont je tiens le nom à disposition, les déchets d'aluminium triés avec soin par les habitants atterrir dans les envois à destination d'une usine d'incinération ou d'une décharge (l'une et l'autre étant d'ailleurs à bout de capacité). Ayant acheté un tube fluorescent dans « une grande chaîne de magasins de Suisse », j'ai demandé que faire de l'ancien, sachant qu'un recyclage est possible: « Jetez-les à la poubelle; la « grande chaîne etc. » ne s'occupe que des tubes qu'elle utilise elle-même et d'ailleurs, le consommateur n'accepterait jamais de payer le coût du recyclage. » Au modeste prix auquel est vendu cet article, un supplément à cet effet serait pourtant largement supportable.

L'introduction d'une taxe obligatoire de recyclage des appareils frigorifiques montre deux choses: d'une part que la spontanéité dans le recyclage a ses limites, d'autre part qu'on a enfin compris en haut lieu que le consommateur doit assumer le coût de son comportement d'acheteur, qu'il soit compris dans le prix d'achat ou prélevé en fin de vie de l'article. Deux grands constructeurs allemands prennent en compte le recyclage de leurs automobiles tant au niveau de la conception que de la vente: voilà un signe qui paraît encourageant.

Jean-Pierre Weibel

M. Enis Arikök, architecte diplômé EPFL 1991.

(Parrains: MM. Robert Beffa et Michel Ducrest.)

M. Richard Cameron McAllister, architecte de l'Université de Glasgow.

(Parrains: MM. Michel Frey et Jean-Marc Lamunière.)

M. Alfredo Adolfo Mumenthaler, architecte diplômé EAUG 1985.

(Parrains: MM. Jean-Jacques Oberson et Pierre Jequier.)

M. Bernard Louis Reymond, ingénieur-chimiste diplômé EPUL 1961.

(Parrains: MM. Christian Kronegg et Léon Nessim.)

M^{me} Marguerite Rotach, architecte diplômée EAUG 1985.

(Parrains: M. René Koechlin et M^{me} Irma-traud Cittadini.)

M. Vincent Tobler, architecte diplômé EPFL 1991.

(Parrains: MM. F.-Willy Lups et Jean Jérôme Secrétan.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

SVIA

Candidatures

M. Thierry Buhler, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1990.

(Parrains: MM. Jean Beauverd et Jean-Claude Turtschy.)

M. Pascal Damon, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1991.

(Parrains: MM. Jean-Claude Badoux et Rolf Bez.)

M. Vincent Haesler, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1991.

(Parrains: MM. Jean-Claude Badoux et Jean-Paul Lebet.)

M. Markus Moser, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1983.

(Parrains: MM. Michel Joye et Jacques Umiglia.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la SVIA, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.